La lettre d'information #01 de Vert-le-Petit

Spécial budget

ACTUS!

cadre de vie
vie locale

Mai 2022
vertlepetit.fr

Vert le Petit

Composition du budget

Le budget est constitué des dépenses de fonctionnement, des investissements et de l'annuité de la dette.

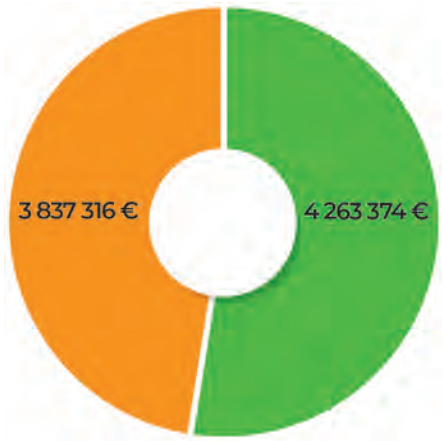

Investissement
Fonctionnement

Le budget vertois s'équilibre à 7 550 690 €.

Budget Vertois 2022 : 0% d'augmentation d'impôts

Le Conseil Municipal a voté, le 30 mars 2022, 0% d'augmentation sur les impôts fonciers. Toutefois, vous constaterez que votre impôt augmente de 6% en moyenne.

Les bases des impôts fonciers sont calculées selon un critère de base : la valeur locative des biens qu'ils soient mobiliers ou immobiliers.
En 2021, la base des impôts fonciers s'élevait à 3 001 358 €.

Comme chaque année, l'Etat impose la révision des bases. Cette année, elle passe à 3 182 000 €.

A l'échelle de Vert-le-Petit, cette modification des bases des impôts fonciers représente une augmentation des recettes de 67 275 €.

+ Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à moyen et long terme pour les collectivités.

L'annuité de la dette pour notre commune s'élève à 735 € par habitant.

En comparaison, la moyenne nationale est de 791 €.

Section de fonctionnement

Le fonctionnement correspond aux dépenses et aux recettes annuelles de la commune.

Dépenses réelles de fonctionnement : 4 263 374 €
Les dépenses de fonctionnement correspondent aux subventions versées aux associations, aux frais de personnel ou encore aux charges courantes. Les opérations ont un impact direct sur la trésorerie de la collectivité.

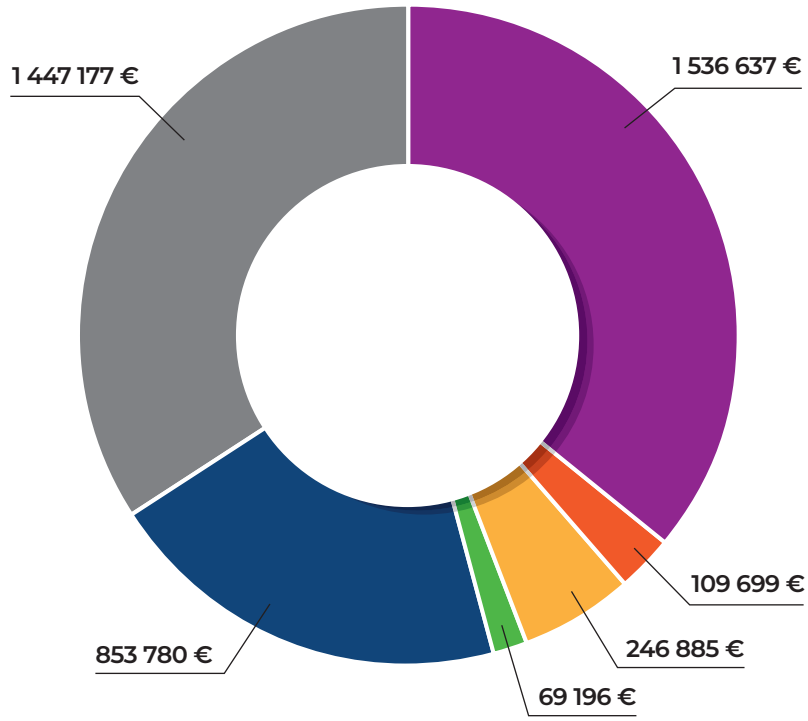

Enfance / Jeunesse / Petite enfance — *Social* — *Culture / Evénementiel / Associations*
Sécurité — *Entretien bâtiments / Voirie / Terrains / Equipements*
Frais financiers (FPIC, Intérêts d'emprunt & dépenses imprévues)

Recettes réelles de fonctionnement : 4 263 374 €
Les recettes réelles correspondent principalement aux impôts collectés, aux dotations de l'Etat et aux autres organismes. Sur l'année 2021, la collectivité a réalisé un excédent de plus de 843 000 € en prévision des futurs investissements.

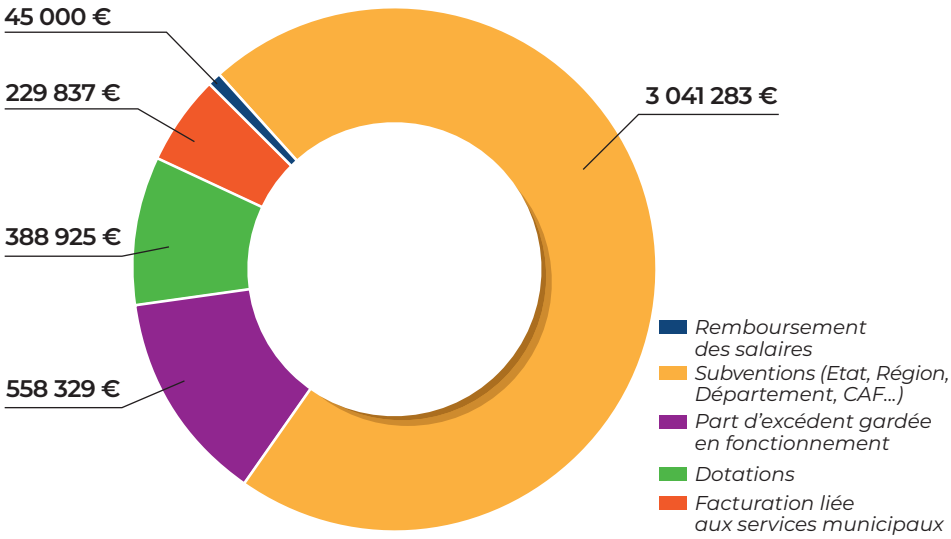

Masse salariale de la collectivité : 2 268 905 €

La collectivité recense 52 agents. La répartition de ces agents dans les différents services est la suivante :

- *Crèche : 12 agents*
- *Scolaire : 19 agents*
- *Services techniques : 10 agents*
- *Médiathèque : 1 agent*
- *Affaires générales : 2 agents*
- *Urbanisme : 1 agent*
- *Comptabilité : 1 agent*
- *Accueil : 1 agent*
- *Ressources Humaines : 1 agent*
- *Communication : 1 agent*
- *CCAS : 1 agent*
- *Police municipale : 2 agents (1 PM + 1 alternant)*

Les associations de Vert-le-Petit bénéficient de 77 020€ de subventions !

Section d'investissement

Le budget d'investissement s'équilibre à 3 837 316 €.

Dépenses d'investissement : 3 837 316 €.
Les dépenses d'investissement comprennent des opérations qui permettent une valorisation du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructures.

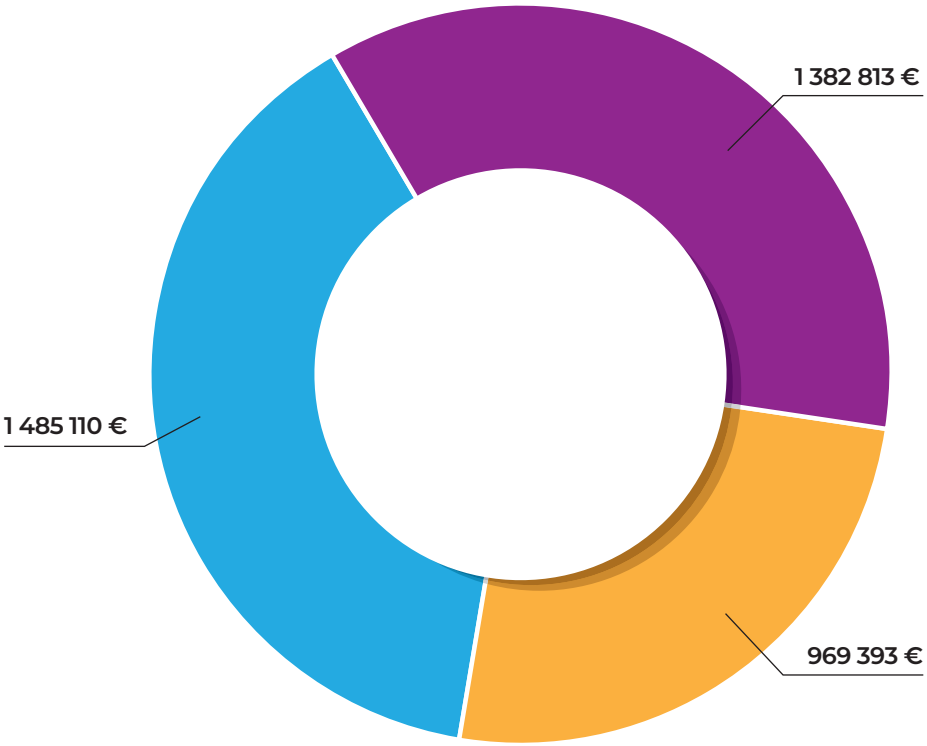

- *Frais d'études, Frais d'insertion logiciels, Acquisition de terrains, Travaux de bâtiments/voirie/équipements Emprunts et dettes assimilées*
- *Opérations d'équipement*
- *Investissements 2021*

Les emprunts

L'emprunt actuel contracté par la municipalité correspond à plusieurs aménagements réalisés tels que la Maison des Associations, le Gymnase Roger Bambuck ou encore le Pôle d'Assistants Maternels.

Le nouvel emprunt envisagé en 2022 servira à financer les différents projets de la commune.
Aujourd'hui, la collectivité s'acquitte annuellement de :

- **15 780€ d'annuités de fonctionnement** (intérêts)
- **87 273€ d'annuités d'investissement** (capital)

La rénovation de la mairie, la création du Centre Technique Municipal, le city parc et les vestiaires du complexe sportif Pierre Marquès ont été réalisés sans recours à l'emprunt.

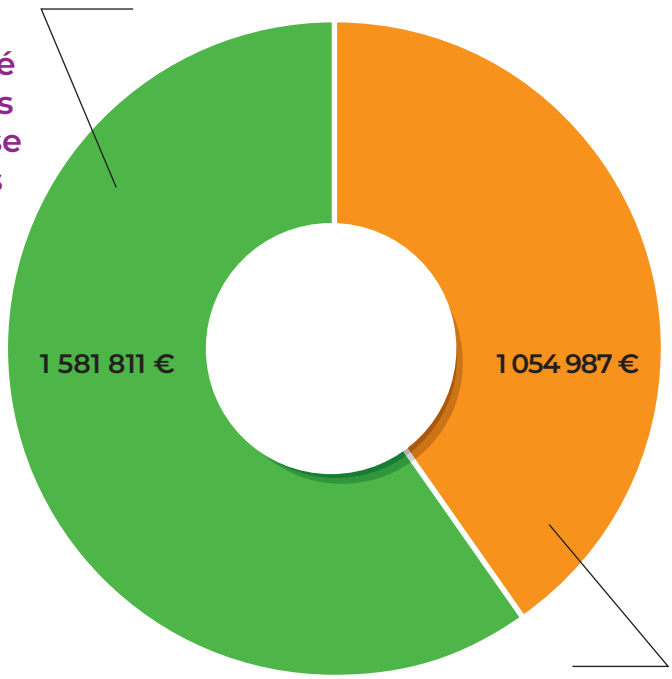

Nouvel emprunt *Emprunt actuel*

Recettes d'investissement : 3 837 316 €

Les recettes d'investissement se décomposent comme suit :

- La capacité d'autofinancement
- Les recettes fiscales
- Les subventions
- L'emprunt

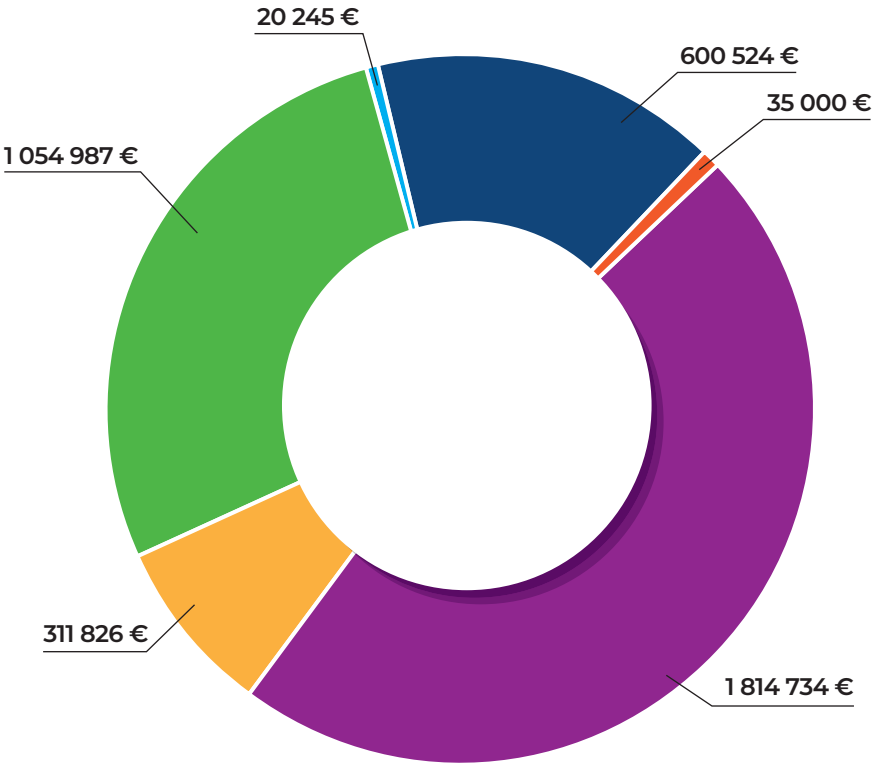

- *Excédent de fonctionnement capitalisé Taxe d'aménagement F.C.T.V.A.*
- *Subventions d'investissement*
- *Emprunt*
- *Produits de cession*
- *Amortissement et frais d'études*
- *Autofinancement*

L'autofinancement désigne le financement des projets de la municipalité sans faire appel à des ressources extérieures.

Le montant transféré du budget de fonctionnement vers le budget de d'investissement constitue cet autofinancement qui témoigne de la bonne gestion communale des ressources financières.

Quels projets pour l'année en cours ?

Pour cette année 2022, voici les projets que la municipalité a retenu :

- 608 000 €
- 65 830 €
- 227 431 €
- 428 100 €
- 104 450 €
- 48 670 €

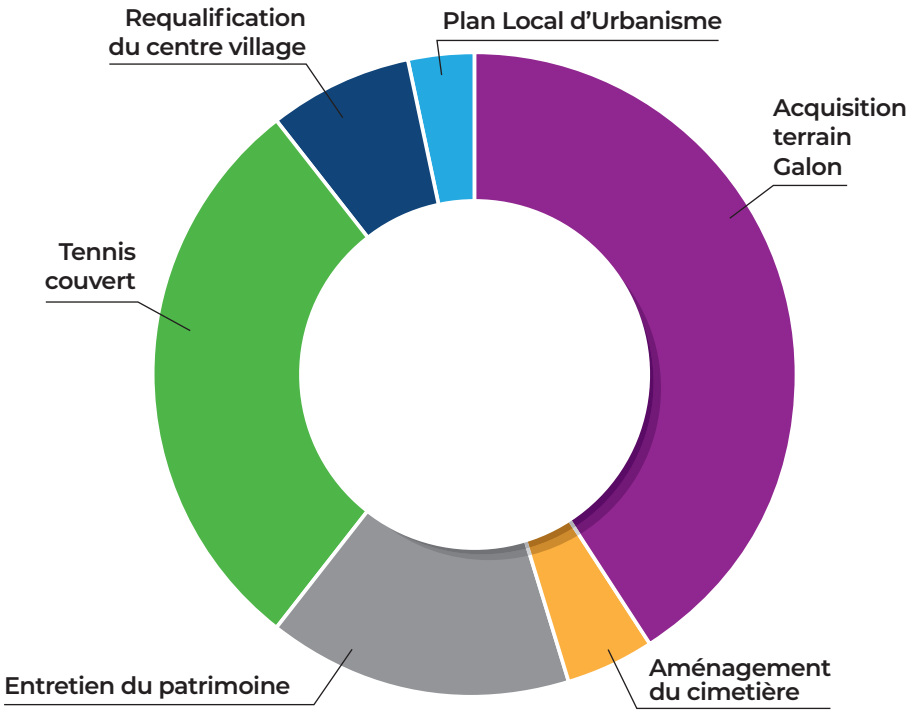

+ Acquisition du terrain Galon : un coût de 608 000 €

A l'origine, cet investissement était autofinancé par un projet immobilier permettant l'aménagement gratuit d'un axe structurant. Malgré une procédure juridique lancée par une association locale, la municipalité espère trouver une solution pour ne pas faire subir aux Vertois le coût de cette acquisition imposée.

ACTUS!
La lettre d'information de Vert-le-Petit
Directrice de la publication : Laurence Budelot
Rédaction & maquette : Mairie de Vert-le-Petit
Adresse : 4, rue du Général Leclerc CS 30003 - 91710 Vert-le-Petit

Mail : mairie@vertlepetit.fr
Téléphone: 01 64 93 24 02
Photos : droits réservés
Tirage : 1 350 exemplaires
Imprimé sur papier 100% recyclé.